

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois FEVRIER, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David BOIXIERE, Maire de la commune.

Étaient présents : Mme MEHEUST Véronique, M. JUIN Didier, M. TERRIERE Jacques, M. OGER Bernard, M. CHOUIN Pierre, M. ROBIN Patrice, M. PERRUSSEL Michel, Mme LEMARCHAND Christelle, Mme PRIE Nathalie, Mme VEAUDELET Christelle, Mme BELLANGER Gilberte, Mme LEROUX Marie-Pierre, Mme AUBRY Solène, Mme FURET Aurélie, Mme PHILIP Véronique, M. VANNOOTE Dominique, M. GUILLAUDEAU Michel, Mme GUEGAN Juliette.

Étaient excusés : M. HULAUD Jean-François (pouvoir à Mme MEHEUST Véronique), Mme VAN DIEN Françoise (pouvoir à Mme LEMARCHAND Christelle), Mme DEHLINGER Véronique (pouvoir à Mme VEAUDELET Christelle), M. DURNERIN Laurent (pouvoir à M. PERRUSSEL Michel).

COMPTE-RENDU

Les membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Solène AUBRY comme secrétaire de séance, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. le Maire demande s'il y a des observations au compte-rendu de la séance du 26 janvier 2023. Le procès-verbal de la réunion est adopté à l'unanimité.

M. le Maire présente l'ordre du jour. Il propose que la présentation des comptes de gestion et administratifs soit étudiée en fin de réunion, puisqu'il ne peut légalement y assister. Cette proposition ne fait l'objet d'aucune remarque.

Monsieur Michel GUILLAUDEAU souhaite que le point habituel d'information sur Dinan Agglomération soit remis à l'ordre du jour. M. le Maire partage son souhait et indique qu'il n'a pas pu se tenir lors des dernières réunions du fait de l'absence de Madame Véronique DEHLINGER, Conseillère déléguée à l'intercommunalité. M. le Maire propose que ce point d'information soit remis à l'ordre du jour dès le prochain conseil municipal.

Madame Gilberte BELLANGER souhaiterait que soit évoqué le regroupement des deux écoles privées et les possibilités pour la commune d'acquérir l'un des sites qui serait libéré. M. le Maire lui rappelle qu'il s'agit d'un sujet qui concerne principalement une personne privée, mais que le sujet est effectivement intéressant à étudier. Il propose qu'il fasse l'objet d'une discussion lors de prochaines réunions des commissions Finances et Travaux.

FINANCES / INFRASTRUCTURES

TRAVAUX DE LA MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Monsieur Bernard OGER, Conseiller délégué aux Finances et Infrastructures, informe les membres du Conseil municipal de la création par l'Etat d'un Fonds d'accélération de la transition écologique, dit « Fonds Vert », qui permet des financements autour de trois axes :

- Renforcer la performance environnementale avec notamment la rénovation des bâtiments publics
- Adapter les territoires au changement climatique avec notamment un Fonds de renaturation des villes (anciennement Fonds Friche)
- Améliorer le cadre de vie

Dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics, une subvention peut être sollicitée pour aider au financement du changement des ouvertures et huisseries de la Mairie, comme cela a déjà été fait avec la DSIL en décembre 2022.

En effet, dans le prolongement du plan de relance (DSIL Rénovation thermique) qui avait permis le changement des ouvertures de l'école publique, l'isolation et la couverture de la Salle des Fêtes et du Presbytère, le Fonds Vert vient soutenir l'effort local en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales afin d'atteindre une réduction de plus de 30% de leurs émissions de gaz à effet de serre avec un objectif moyen de 40%.

M. OGER ajoute que ce Fonds peut permettre d'obtenir jusqu'à 80% de subvention sur une opération.

M. le Maire précise également que le Fonds Vert a repris l'ex-Fonds Friche qui pourrait être mobilisé dans le cadre de la déconstruction de l'ancienne caserne des Sapeurs-Pompiers, sujet qui sera à l'ordre du jour des prochaines réunions des commissions Finances et Travaux.

***Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,***

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter une subvention, au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « Fonds Vert », auprès de l'Etat, pour le financement des travaux de changement des ouvertures et huisseries de la Mairie.

CHANGEMENT D'HUISSERIES SUR BATIMENT COMMUNAL

Monsieur Bernard OGER, Conseiller délégué aux Finances et Infrastructures, rappelle que lors de l'acquisition du bâtiment situé 13-15, place de l'Eglise, en 2020, il avait été remarqué que la vitrine de la cellule commerciale existante était usée. Toutefois, il avait été convenu qu'il était nécessaire d'attendre de s'assurer de la pérennité du commerce qui s'y installerait avant de procéder au changement. Ce report était aussi lié aux coûts déjà importants de réhabilitation des locaux.

M. OGER précise que cette vitrine doit désormais être changée. C'est pourquoi, trois entreprises ont été sollicitées pour établir des devis :

	SOMEVAL <i>Miniac-Morvan</i>	TERCY-LEVILLAIN <i>Saint-Malo</i>	HERMIT'ALU <i>L'Hermitage (35)</i>
Montant TTC	10.324,70€	11.176,70€	11.352,00€

M. OGER propose de retenir le devis de la société SOMEVAL de Miniac-Morvan d'un montant de 10.324,70€ TTC.

M. le Maire ajoute que ces travaux vont permettre une meilleure isolation du commerce et qu'une subvention au titre du Fonds Vert pourrait également être sollicitée.

***Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,***

DECIDE de retenir le devis de la société SOMEVAL de Miniac-Morvan, d'un montant de 10.324,70€ TTC, pour le changement de la vitrine du commerce situé 15, place de l'Eglise.

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter une subvention, au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « Fonds Vert », auprès de l'Etat, pour le financement des travaux de changement de la façade du commerce situé 15, place de l'Eglise.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

URBANISME

DESIGNATION DE VOIE

Madame Véronique MEHEUST, Adjointe déléguée à l'Urbanisme et aux Mobilités, rappelle qu'il était nécessaire de désigner la voie située à Doslet, adjacente à la RD29, et que les recherches menées par Monsieur Daniel BRANDILY, historien local, avaient permis d'identifier, grâce à d'anciens cadastres, une habitation située à cet endroit, sous le toponyme de « La Monopole ».

Comme cela avait été convenu lors du Conseil municipal du 26 janvier 2023, un courrier a été adressé aux 6 propriétaires concernés. Seule l'une des propriétaires ne s'est pas manifestée tandis que les autres ont approuvé la proposition tout en désirant que le caractère de voie sans issue soit indiqué.

C'est pourquoi, il est proposé que cette voie soit désignée sous le toponyme d'impasse de La Monopole.

***Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,***

DECIDE de nommer « Impasse de La Monopole », la voie située dans le village de Doslet, adjacente à la RD 29,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

ENVIRONNEMENT

Lutte contre le frelon asiatique

Monsieur Pierre CHOUIN, Conseiller délégué à l'Environnement, rappelle que le frelon asiatique est une espèce invasive particulièrement problématique. Ainsi, en 2022, 1206 nids ont été détruits sur le territoire de Dinan Agglomération quand la moyenne des années précédentes était autour de 400 nids détruits.

L'une des méthodes les plus efficaces pour lutter contre cette espèce est le piégeage de printemps qui permet de capturer les nouvelles reines à l'origine des futures colonies. Ce piégeage se fait de manière ciblée avec un suivi régulier des captures toutes les 3 à 4 semaines, de mi-février à mi-mai.

Dinan Agglomération organise des réunions d'information et de formation pour le piégeage. Une réunion aura lieu à la Salle du Verger, le jeudi 2 mars 2023, à 19h00. M. CHOUIN invite les élus à partager cette information. Il précise que Madame Maryvonne SIMONOT sera la référente communale concernant ce piégeage.

ADHESION AU CONTRAT TERRITORIAL RANCE ET FREMUR 2023-2025

Monsieur le Maire rappelle que les élus avaient validé en 2016 un projet de réhabilitation de la roselière du Pont de Cieux, porté par CŒUR Emeraude et Dinan Communauté. La création de Dinan Agglomération au 1^{er} janvier 2017 avait mis un frein au projet.

Le Contrat territorial Rance et Frémur est un programme d'actions pour la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du contrat avec un axe de travail consacré à la réhabilitation des fonctionnalités des zones humides.

M. le Maire rappelle que la roselière, d'une surface de 5 hectares, est située à la limite Nord du bourg de la commune. Il s'agissait d'un étang avec portes à marée et moulin en sortie, mais désormais condamné. Le constat est un vieillissement et une fermeture du milieu avec une perte de fonctionnalités vis-à-vis de la qualité de l'eau, mais aussi de la biodiversité. L'une des difficultés est que l'étang est une propriété privée appartenant à plusieurs propriétaires en indivision.

Le projet consiste en un décapage sur 60 cm de zones proches du ruisseau et des chenaux, une fauche de la roselière, la création de mares et de deux chenaux pour circulation de l'eau, et un étrépage sur 30 cm. Les travaux seront réalisés en trois tranches.

Afin d'aider au financement de ces travaux, estimés à 140.000€ sur trois ans, il est nécessaire que la Commune adhère au Contrat territorial Rance et Frémur.

CONSIDERANT que la Commune souhaite qualifier une démarche d'acquisition, de gestion et de protection d'une zone humide de 5 hectares au niveau du Pont de Cieux et de pouvoir prétendre à des subventions afin d'assurer pleinement la réalisation de ce projet,

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,*

APPROUVE l'adhésion de la Commune au Contrat territorial Rance et Frémur,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer le Contrat territorial Rance et Frémur, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

FINANCES

M. le Maire confie la présidence du Conseil municipal à Mme Véronique MEHEUST, Adjointe, et quitte la séance.

Monsieur Bernard OGER, Conseiller délégué aux Finances et Infrastructures, rappelle que les budgets primitifs de la Commune (budget général et budget annexe Maison de Santé Laënnec) ont été votés le 31 mars 2022. Le budget général a fait l'objet de deux décisions modificatives : le 28 juillet et le 8 décembre. Le budget annexe a fait l'objet d'une seule décision modificative, le 8 décembre.

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur Bernard OGER, Conseiller délégué aux Finances et Infrastructures, indique que le compte de gestion du trésorier municipal et le compte administratif sont concordants.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,*

APPROUVE le compte de gestion du budget principal du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE LAËNNEC : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur Bernard OGER, Conseiller délégué aux Finances et Infrastructures, indique que le compte de gestion du trésorier municipal et le compte administratif sont concordants.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,*

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe Maison de Santé Laënnec du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Bernard OGER, Conseiller délégué aux Finances et Infrastructures, présente le compte administratif de l'exercice 2022 pour le budget principal.

Section de fonctionnement :

- Total des dépenses mandatées : 2.053.073,92€
- Total des recettes titrées : 2.476.782,09€

Section d'investissement :

- Total des dépenses mandatées : 570.516,95€
- Total des recettes titrées : 794.752,10€

Rappel des reports de l'exercice 2021 :

- Excédent de fonctionnement : 125.279,70€
- Déficit d'investissement : 123.784€

TOTAL (réalisations et reports) :

- Dépenses : 2747.374.87€
- Recettes : 3.396.813,89€

Restes à réaliser à reporter au budget primitif 2023 en section d'investissement :

- Dépenses : 246.518,60€

RESULTAT CUMULE

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 2.053.073,92€
- Recettes : 2.602.061,79€

Section d'investissement :

- Dépenses : 940.819,55€
- Recettes : 794.752,10€

Total cumulé :

- Dépenses : 2.993.893,47€
- Recettes : 3.396.813,89€

La capacité d'autofinancement (CAF) brute, qui correspond à la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses, s'élève à 423.815,40€ contre 351.302,84€ inscrits au budget. Le résultat net de la section de fonctionnement (CAF brute + excédents de fonctionnement de l'exercice précédent) se monte à 548.987,87€.

Comme en 2022, il est proposé que le Conseil municipal ne délibère pour l'affectation de ce résultat qu'au moment du vote du budget afin d'évaluer au mieux les besoins de financement de chacune des sections. Avec les restes à réaliser à inscrire au budget primitif 2023 pour un montant de 246.518,60€ en dépenses, et un solde d'exécution positif de la section d'investissement pour 100.451,15€ (en recettes), le besoin de financement de la section d'investissement qui devra être couvert nécessairement lors de l'affectation du résultat, s'élève à 146.067,45€.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, hors de la présence de M. le Maire, et à l'unanimité de ses membres présents,

APPROUVE le compte administratif du budget général pour l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessus.

BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE LAËNNEC : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Bernard OGER, Conseiller délégué aux Finances et Infrastructures, présente le compte administratif de l'exercice 2022 pour le budget annexe Maison de Santé Laënnec.

Section de fonctionnement :

- Total des dépenses mandatées : 44.492,37€
- Total des recettes titrées : 69.637,54€

Section d'investissement :

- Total des dépenses mandatées : 843.311,81€
- Total des recettes titrées : 222.607,01€

Rappel des reports de l'exercice 2021 :

- Excédent de fonctionnement : 6.430,20€
- Excédent d'investissement : 576.983,76€

TOTAL (réalisations et reports) :

- Dépenses : 887.804,18€
- Recettes : 875.658,51€

Restes à réaliser à reporter au budget primitif 2023 en section d'investissement :

- Dépenses : 12.335,42€
- Recettes : 38.601€

RESULTAT CUMULE

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 44.492,37€
- Recettes : 76.067,74€

Section d'investissement :

- Dépenses : 855.647,23€
- Recettes : 838.191,77€

Total cumulé :

- Dépenses : 900.139,60€
- Recettes : 914.259,51€

Le résultat net de la section de fonctionnement à affecter lors du budget primitif 2023 sera de 31.575,37€. Or, avec les restes à réaliser à inscrire et un déficit de la section d'investissement de 43.721,04€, le besoin de financement qui devra être nécessairement couvert s'élève à 17.455,46€.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, hors de la présence de M. le Maire, et à l'unanimité de ses membres présents,

APPROUVE le compte administratif du budget annexe Maison de Santé Laënnec pour l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessus.

Prochaines réunions et manifestations :

- Jeudi 2 mars 2023 à 19h00 : réunion publique sur la lutte contre le frelon asiatique
- Vendredi 3 mars à 14h30 : assemblée générale de Soleil et Sourires
- Samedi 4 mars : repas à emporter de la Société de Chasse à la Salle des Fêtes
- Dimanche 12 mars à partir de 14h00 : loto organisé par le Comité des Fêtes à la Salle des Fêtes
- Samedi 18 mars : concours de pétanque
- Vendredi 24 mars : voyage mémoriel à Saint-Marcel, Saint-Cyr Coëtquidan et Plumelec
- Samedi 25 mars : dîner dansant organisé par Pleud'Danse à la Salle des Fêtes
- Mardi 28 mars : rencontre avec Monsieur Olivier DORCHAMPS, lauréat du Prix Louis-Guilloux 2022
- Vendredi 31 mars : tartiflette du Stade Pleudihennais à la Salle des Fêtes

Prochain Conseil municipal : Jeudi 30 mars 2023 à 20h00

Fin de séance : 21h30